Objekttyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **78 (1942)**

Heft 37

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

LXXVIIIe ANNÉE — No 37 17 OCTOBRE 1942

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : S. P. R. : *Bienvenue à une nouvelle section.* — *L'U. A. E. E. à la S. P. R.* — VAUD : *La question des examens devant les conférences officielles. Dans les sections : Yverdon-Grandson.* — *Directeurs de chant.* — *Société vaudoise de travail manuel.* — *Nécrologie : Ch. Ramuz ; Mme Roulet-Marendaz.* — GENÈVE : *Assurances gouvernementales.* — U. I. P. G. — DAMES : *Chemins nouveaux.* — NEUCHATEL : *Exposition permanente : rapport annuel.* — JURA : *Chronique.* — INFORMATIONS : *G. R. E. P.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : ALB. R. : *L'Exposition permanente de l'instruction publique.* — GEORGES DURAND : *Note sur la grammaire.* — *Réflexions sur les livres et la lecture* (communiqué par ED. VITTOZ). — INFORMATIONS : *L'école primaire pour les mieux-doués.* — RÉCITATION : MARCELLE PELLAUX-COUSIN : *Les petits soldats.* — TEXTES LITTÉRAIRES. — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

S. P. R.

BIENVENUE À UNE NOUVELLE SECTION

L'assemblée des délégués, réunie lors du Congrès de la S. P. R. en août dernier, a admis une nouvelle section : l'Amicale des Ecoles enfantines, de Genève.

Ces nouvelles collègues apporteront certainement dans la Romande, une et diverse — comme le pays —, un élément nouveau : des bonnes volontés toutes fraîches, une curiosité encore neuve des choses de la pédagogie romande, une grande patience et une délicate compréhension, acquises auprès des tout petits. Nous avons besoin de ces forces nouvelles, et nous souhaitons à l'Amicale une très cordiale bienvenue.

Plus que jamais nous sentons qu'une étroite solidarité doit unir les éducateurs, qu'un sens plus aigu de leur responsabilité et de leur dignité doit guider leur action.

Nous avons resserré nos rangs pendant les belles journées du Congrès, et nous avons agrandi le cercle de famille. C'est d'un élan unanime que nous avons repris la tâche quotidienne.

A tous, membres anciens et nouveaux, bon courage ! Et vive notre S. P. R. !

Pour le Comité central de la S. P. R. :
JULIETTE BORSA, *vice-présidente.*

L'UNION AMICALE DES ÉCOLES ENFANTINES A LA S. P. R.

L'*Union Amicale des Ecoles enfantines* fait paraître aujourd'hui ses premières lignes dans l'*Educateur* et présente aux membres des différentes associations ses salutations les plus cordiales.

Il y a trois ans déjà que nous avons reconnu la nécessité d'affilier notre petit groupement à la *Société pédagogique romande.* Dès lors, tous nos efforts ont tendu à ce but. C'est pourquoi, au cours du Congrès de Genève, ce fut pour nous une grande joie d'être reçues membres de la S. P. R. Nous sommes heureuses et fières d'appartenir, dès maintenant, à cette grande famille des éducateurs romands. Bien que notre rôle dans l'enseignement soit souvent jugé modeste, nous souhaitons de tout cœur que, de cette collaboration nouvelle, résulte un travail intéressant et utile.

Si nous éprouvons aujourd'hui la satisfaction d'une tâche accomplie, nous n'oublions certes pas que nous le devons aussi, et pour une bonne part, au comité de la S. P. R., tout spécialement à Mme Borsa et MM. Willemin, Duchemin, Lagier et Rudhardt, qui nous ont témoigné, tout au long des pourparlers et des démarches nécessaires, autant de compréhension que d'amitié. Aussi l'Union Amicale des Ecoles enfantines tient-elle à leur présenter, comme au comité de l'U. I. P. G.-Dames et au comité de l'U. I. P. G. - Messieurs, l'expression de sa très vive gratitude.

La correspondante de l'Amicale : SIMONE SOGUEL-DUJARDIN.

Le rédacteur du *Bulletin corporatif* présente aussi ses souhaits de bienvenue dans la S. P. R. à l'*Union Amicale des Ecoles enfantines.* Il ouvre avec plaisir la rubrique Genève — U. A. E. E. sous laquelle paraîtront les communications de cette nouvelle section. Il ne doute pas de la cordialité des relations qu'il entretiendra avec sa porte-parole ; par avance, il la salue avec empressement. C. GREC.

VAUD LA QUESTION DES EXAMENS

devant les conférences officielles de district 1942 *(Fin)*

Abandon de l'actuel examen oral. — Voici un point sur lequel tout le monde est d'accord, sans aucune exception. Il faut donc croire que l'on souffre de l'examen oral dans nos écoles, et que tous les maîtres en souffrent. Beaucoup de rapports mentionnent : abandon de l'examen oral « ancien système », allusion aux « billets » que l'on fait encore tirer à nos élèves.

Il faut maintenant être juste en reconnaissant que le Département autorise, encourage même, la suppression de tout examen oral jusque et non compris celui de libération. En ville, c'est généralement chose faite. Restent la campagne et l'examen d'histoire biblique.

Quelle méfiance l'Eglise et les pasteurs ont-ils envers le corps enseignant pour exiger chaque année l'examen d'histoire biblique ? Je ne voudrais pas faire de la peine à nos ministres, mais il me semble que l'histoire biblique doit donner lieu à la création d'une ambiance particulière ; on touche ici, plus qu'ailleurs peut-être, le cœur et la conscience de nos enfants, et c'est, de ce fait, la première branche d'étude, me semble-t-il, où l'examen doit disparaître. On ne mesure pas, par un examen, la puissance avec laquelle une âme a été sensible à la pensée religieuse et morale. Par l'examen, l'histoire biblique devient de la récitation, du mot à mot ; est-ce vraiment cela que demande le christianisme ?

Pour le reste, la forme actuelle de l'examen oral, y compris celui de libération, détermine une forme particulière de l'enseignement et des méthodes. Lorsque, à l'examen, l'élève tire un billet qui porte le titre d'un chapitre d'histoire ou de géographie, avec référence de page et numéro de paragraphe, et lorsque l'expert, livre en main, demande à l'enfant : « Sais-tu comment cela commence ? », le maître sera bien obligé, durant l'année, de faire mémoriser ou à peu près, les textes de nos manuels scolaires. Or, cet enseignement est, de loin, le plus facile ; point n'est besoin d'être fin pédagogue pour exiger que des enfants apprennent leurs leçons, un peu de volonté y suffira. L'examen oral, tel qu'il est conçu, est pour la gloire des sus-nommés pédagogues, en même temps que pour la confusion de ceux qui cherchent à cultiver leurs élèves, à développer leur capacité de raisonner, en leur permettant de se mouvoir, sans trop se perdre, dans une situation imprévue ; des maîtres qui pensent que le jugement passe avant la mémorisation, et que mieux vaut comprendre et apprécier, par exemple, la valeur de nos institutions démocratiques, plutôt que de connaître par cœur la liste des 60 cercles de notre canton ou des 388 communes vaudoises.

Pour l'examen écrit, l'ordre était formel et départemental : interdiction de discuter une suppression, même éventuelle.

Je ne reviendrai pas sur les arguments du *Bulletin officiel*, arguments dont j'ai déjà parlé et que certains rapports ont repris ; nous sommes tous d'accord sur ce sujet. On s'est efforcé, dans presque tous les districts, de demander une transformation de l'examen écrit : abandon des notes, abandon de une ou deux épreuves chaque année, au profit d'un examen dit « fonctionnel » ou de jugement. Il s'agirait de mesurer la capacité de jugement et d'intelligence de nos enfants. Idée magnifique et dont la réalisation demandera un travail immense. La composition des tests d'examen, en effet, n'ira pas sans exiger un gros effort. Et gare les mécontents ou les déçus ! Tous ces « bons régents », dont les « répétitions » des derniers mois n'auront plus de sens !

Dans notre district, nous avons eu le privilège d'avoir à la Conférence officielle des représentants d'autorités municipales et scolaires.

C'étaient des jeunes, aux idées larges et intéressantes, et qui en exprimèrent quelques-unes par devant l'inspecteur. J'y reviendrai peut-être dans un prochain article en leur ouvrant, s'ils le désirent, les colonnes de ce journal. En attendant, et puisqu'il s'agit des examens, l'un d'eux se demanda, fort étonné, pourquoi l'on exigeait des examens chaque année, qui l'on contrôlait aux examens, et, si c'était les élèves, pourquoi l'examen n'avait pas lieu, comme au collège, uniquement quand la promotion l'exigeait, c'est-à-dire pour le passage au degré supérieur, et primaire supérieure, et à la libération. Ce malheureux aux remarques fort intelligentes n'avait oublié qu'une chose : lire les instructions du *Bulletin officiel*.

Transformation des programmes. — Nous n'insisterons pas trop sur ce point dont j'ai parlé dans un précédent article. Certains rapporteurs ont repris le même thème, ou une partie de ce thème, à savoir : d'une part que le problème des programmes est lié à celui des examens, et d'autre part qu'il y aurait lieu, une bonne fois, de préciser un programme minimum (calcul et français), et un programme de développement.

Concernant les programmes, donc, le sentiment général pourrait se résumer dans les citations suivantes que nous lisons au cours des rapports : « Si la méthode est restée passive, au lieu de devenir active, si l'enseignement est resté verbeux, cela tient surtout au programme surabondant, au catalogue des matières à enseigner où l'on n'a jamais fait une discrimination nette entre le minimum exigible et le facultatif. Chaque maître s'est donc efforcé d'en remplir les conditions avec zèle, sacrifiant au faux-dieu savoir ». — Ajoutons que le Vaudois a le culte du savoir et un trop grand respect des « gens instruits », au verbe abondant, ou qui emploient des mots rares, signes certains d'une « instruction poussée » !

Voici encore des citations : « Régi tout au long de l'année par un programme pléthorique, guetté au bout de cette ornière par son digne fils l'examen, avec les perspectives agréables de jugement qu'il ouvre, le maître est peu tenté de pratiquer une méthode qui l'assure d'un blâme parce que ses élèves ne savent pas. » Ailleurs : « Nous ne pouvons donc séparer le problème de l'examen de cet autre, plus général du programme et de la méthode. Vouloir réformer l'un sans l'autre, c'est prendre le problème à rebours et ne pas l'achever. »

Nous arrêterons là ce rapide résumé des travaux présentés aux conférences officielles de districts. Nous avons donné ce qui est commun à tous les rapports que nous avons lus c'est-à-dire l'opinion de la très grande majorité des maîtres.

Nous attendons maintenant, avec beaucoup d'espoir, tout le bien qui pourrait découler de certaines réalisations. R. M.

DANS LES SECTIONS

Yverdon-Grandson. *Gymnastique.* — Jusqu'à nouvel avis, séances : Messieurs, les 1er et 3e vendredis du mois ; Dames, 2e et 4e vendredis, 17 h. 15. Le 5e vendredi éventuel tombe. Tous les vendredis, leçon écrite. Pour les cours spéciaux et excursions, s'adr. à V. Lyon, Ependes.

ASSOCIATION VAUDOISE DES DIRECTEURS DE CHANT

Le mercredi 21 octobre, à 14 h. 30 précises, dans l'Aula de l'Ecole normale, M. R. Engel développera la question des droits d'auteurs et surtout nous donnera des renseignements pratiques importants sur l'application des lois et règlements par la nouvelle société Suisa. La conférence sera suivie d'une discussion.

De son côté, M. J. Burdet évoquera certains problèmes actuels et urgents touchant à la fois notre association et l'enseignement du chant à l'école.

Enfin le prestigieux directeur de la Chanson valaisanne, M. G. Haenni, interprétera un chœur religieux de l'époque palestrinienne ainsi qu'une chanson pour voix d'hommes, tout en donnant d'utiles conseils sur la technique de la direction.

Venez tous vous retremper quelques instants à Lausanne le 21 octobre !

SOCIÉTÉ VAUDOISE DE TRAVAIL MANUEL ET RÉFORMES SCOLAIRES

L'assemblée d'automne aura lieu le **samedi 24 octobre à 14 h. 30, à l'Ecole normale**, avec le sujet suivant : *J'ai introduit le travail manuel dans ma classe.*

Sous ce titre, quatre collègues ont accepté de venir nous faire part de leurs expériences. Les conditions particulières (élèves, milieu, autorités...), le but poursuivi, les moyens employés comme la personnalité de chacun d'eux ont différencié suffisamment ces classes pour que nous ayons du plaisir et du profit à les suivre dans leurs réussites ou leurs déboires.

Le Comité.

NÉCROLOGIE

† **Charles Ramuz.** — Dimanche dernier, 27 septembre, après un culte émouvant de M. Payot, pasteur à Lausanne, tour à tour, le président de l'Union chorale et le soussigné ont rappelé les grands mérites du citoyen, du chanteur et du collègue, puis une longue théorie d'amis et d'anciens élèves a rendu les derniers honneurs à sa dépouille mortelle.

A l'obtention de son brevet, en avril 1882, Charles Ramuz fut nommé à Suchy, où il se fit aussitôt apprécier et aimer par les qualités de son cœur, les beaux dons de son intelligence et la rare valeur de son enseignement. Aussi, lorsqu'en 1895, les autorités lausannoises l'appelèrent à diriger la classe de Vennes, ce fut pour le village de Suchy une vraie

consternation. Les regrets furent unanimes et l'on y parle encore de ce maître vénéré, qui a exercé sur toute la population une heureuse influence, dont les effets sont encore visibles aujourd'hui.

Après quelques années d'une bienfaisante activité passées dans ce joli hameau de notre capitale, Ch. Ramuz descendit en ville, où il enseigna avec conscience et dévouement jusqu'à sa retraite, en 1922. Ceux qui ont mis la main à la pâte, seuls, comprendront ce que quarante ans d'activité pédagogique représentent d'efforts soutenus et de patience.

Modeste et réservé, Ramuz ne chercha pas à gravir des échelons ; en sage qu'il était, il resta fidèle à sa mission d'éducateur où, grâce à des dons exceptionnels, il fit d'excellente et utile besogne.

Notre collègue était de caractère enjoué mais discret, et ne se livrait pas aisément. Toutefois, dans ses moments de loisir et seulement dans un cercle restreint, il devenait expansif, son esprit pétillait et ses reparties pleines d'humour et d'à-propos déridaient les plus moroses.

Artiste dans l'âme et doué d'une belle voix de ténor léger, Ramuz fit une belle carrière de chanteur. Membre honoraire depuis nombre d'années de la Cantonale et de la Fédérale, il eut le rare privilège de chanter durant plus de soixante ans dans nos sociétés, depuis la modeste Lyre de l'Ecole normale jusqu'à l'Union chorale de Lausanne.

Les dernières années de sa vie furent assombries par des deuils et par la maladie, qui finit par avoir raison de sa robuste santé.

Ramuz sut, par son esprit délié, sa vive intelligence et son aimable caractère, s'attirer la sympathie et l'estime de chacun. Il laisse le souvenir d'un maître de valeur, d'un bon père et d'un bon époux, d'un ami sûr et fidèle et d'un excellent citoyen. Honneur à sa mémoire.

O. JAN.

† **Mme Elisa Roulet-Marendaz.** — A l'âge de 77 ans, vient de s'éteindre Mme Roulet, institutrice émérite. Née en 1865, Mme Roulet est entrée à l'Ecole normale en 1881 et a obtenu son brevet deux ans plus tard. Après avoir enseigné à l'Ecole de discipline de Moudon, elle est venue à Champvent où pendant 30 ans elle a tenu la classe des petits. En 1915, en prenant sa retraite, elle vint s'établir à Yverdon. Mme Roulet, femme toute simple, gardait dans son cœur le souvenir précis de tous ses anciens élèves. Femme de cœur que l'épreuve n'a pas ménagée, elle comprenait la peine et les difficultés de ceux que la vie souvent secoue brutalement, de ceux aussi que le sort a mal partagés. Une existence toute faite de dévouement aux siens et à l'école vient de s'éteindre. A sa famille, à M. Roulet instituteur, son fils, nous adressons nos sentiments de profonde sympathie.

A. P.

GENÈVE ASSURANCES GOUVERNEMENTALES

Le 6 octobre écoulé, les représentants de la Fédération étaient reçus par une délégation du Conseil d'Etat comprenant MM. F. Perréard et A. Picot.

Les événements paraissaient nous sourire ; veille de renouvellement des autorités cantonales, succès de l'emprunt de conversion de 40 millions, entrée inespérée des impôts : tout contribuait à la compréhension de notre sort.

De l'entretien empreint de cordialité entre l'autorité et ses serviteurs, nous dégageons les grands traits suivants :

1. M. Perréard nous assure que le Conseil d'Etat ne prorogera pas plus la loi du 15 décembre 1934 qu'il ne présentera de nouvelle disposition législative ; de sorte que le rétablissement complet des salaires serait assuré pour l'ensemble des fonctionnaires sur la base des lois de 1919.

2. Cette décision entraînerait l'abrogation automatique des lois subséquentes de 1937, 1940 et 41 règlant les allocations familiales ou de renchérissement ou de rétablissement partiel des salaires. Il faudrait donc qu'une nouvelle loi revoie la question dans un sens d'équité, de simplification et de clarté qui en permette une application compréhensive pour les magistrats, leurs chefs de service et les intéressés eux-mêmes.

Nous avons demandé que le projet mette à la charge de l'Etat le 50 % de la hausse du coût de la vie, soit le 20 % des salaires. Le système préconisé doit revêtir un caractère différentiel : les salaires les plus modestes bénéficiant du pour cent le plus élevé. On partirait ainsi au bas de l'échelle avec 32 % du salaire, pour arriver au 8 % dans la classe supérieure. Ces normes, inférieures dans leur ensemble à celles de l'Union syndicale suisse, tiennent compte du redressement que l'Etat ferait dans le retour au statut normal.

Elles ne peuvent se comprendre, cela va bien sans dire, qu'avec la rétroactivité au 1er octobre écoulé. Le Conseil d'Etat sait pertinemment que le tableau que nous avons brossé de notre situation n'était pas noirci d'une manière outrancière, mais qu'il interprétait la réalité selon des tons trop sobres. Les revendications que M. Perréard a reçues de différentes fédérations (dont la nôtre) depuis juillet dernier et les sources d'informations directes qu'il possède ne laissent subsister aucun doute à cet égard. Nous avons beaucoup insisté sur l'urgente nécessité de prévoir la rétroactivité au 1er octobre.

En principe, M. Perréard admet que de nouvelles dispositions fixent l'adaptation des salaires au coût de la vie et il s'est déclaré prêt à examiner la possibilité de nous donner satisfaction sur leur date d'entrée en vigueur... si le budget le permettait !

Sur ce point encore, la Fédération tient essentiellement à ce que l'avenir ne nous laisse pas désarmés en face des difficultés grandissantes. Elle voudrait que la future loi admette d'année en année, une adaptation automatique continue, basée sur des échelons de dix points de l'indice du coût de la vie et cela pour douze mois. Si en cours d'exercice administratif, nous devions subir une élévation de l'indice, supérieure à

dix points, le Conseil d'Etat aurait la latitude d'allouer un secours de vie chère extraordinaire sans être bridé par une disposition constitutionnelle l'obligeant à passer par la consultation populaire.

Monsieur le chef du Département des finances nous a autorisé à prendre contact avec le chef du personnel aux fins de mettre sur pied un projet de loi en cette matière d'adaptation des salaires. Nous avons été sensible à la marque de confiance qui nous était témoignée et nous ne manquerons pas d'en user, sans en abuser, dès que M. Juillard aura traduit dans les chiffres et sur le papier les intentions du Conseil d'Etat.

Une autre mesure qui avait jeté les jeunes fonctionnaires dans la consternation va prendre fin : la loi du 20 décembre 1940, instituant la suspension des augmentations légales. Tant mieux !

Vous constatez, chers collègues, que l'action de vos associations, concentrée dans les mains de la Fédération, ne reste pas vaine. Au travers des jours sombres que nous vivons en cette fin d'année 1942, un espoir naît. Des promesses catégoriques nous ont été faites au nom du gouvernement tout entier. Elles ne sont encore que des promesses puisque nous allons au devant d'un renouvellement des pouvoirs législatif et exécutif. Elles deviendront des réalités dans la mesure où vous continuerez à rester dignes, mais fermes, unis et vigilants, prêts à répondre sans aucune défection à l'appel des collègues que vous avez placés aux responsabilités si les circonstances l'exigeaient. Espérons néanmoins qu'il n'en sera rien de cette éventualité et que les représentants du souverain écouteront enfin la voix de la justice.

G. Borel.
Président de la Fédération genevoise
des Associations de fonctionnaires et employés de l'Etat.

U. I. P. G. — DAMES

CHEMINS NOUVEAUX

« La Maison de la jeunesse ».

La Suisse alémanique a ses « Volksbildungsheime ». Tout le monde connaît le nom de Fritz Wartenweiler, qui fut le champion de ce mouvement à une époque où l'incompréhension était encore profonde.

La Suisse romande a maintenant, elle aussi, sa « Maison de la Jeunesse », qui s'est ouverte le 1er juillet à Villars s. Ollon. S'inspirant de l'œuvre admirable accomplie dans les pays scandinaves, elle a pour but d'aider la jeunesse désaxée, en proie à un profond désarroi et prise dans l'engrenage d'une vie trépidante, à retrouver les valeurs de notre civilisation chrétienne et, par là, à trouver le sens de sa destinée, à se trouver elle-même et sa place dans la vie.

Sont reçus, pour des cours de cinq mois, des jeunes gens des deux sexes, en possession d'une bonne instruction primaire ou secondaire.

L'étude des grands problèmes actuels, comme des problèmes éternels, alterne avec le travail manuel. Des loisirs assurés à la réflexion personnelle, la vie en commun dans un cadre magnifique, beaucoup de chant, beaucoup de joie, tout cela contribue à faire une jeunesse plus forte pour affronter les périls de l'existence actuelle.

Le cours d'hiver commencera le 15 novembre. Pour tous renseignements s'adresser à Mme Hayem, rue St-Victor 25, Carouge.

Mme Hayem a bien voulu accepter de venir nous parler bientôt du programme et des méthodes de la « Maison de la Jeunesse ». Nous l'en remercions et pensons que nos collègues seront intéressés par cette fondation d'un centre de culture pour jeunes gens qui manquait en Suisse romande. G. D.

NEUCHATEL

RAPPORT ADMINISTRATIF DE L'EXPOSITION SCOLAIRE PERMANENTE

Exercice 1941.

Notre institution a eu une marche normale durant l'année 1941, et ceci pour la simple raison que les subventions qui lui ont été accordées étaient égales à celles de l'année précédente.

Les décisions prises par les autorités fédérales pour le budget nous sont communiquées au début de janvier et l'annonce de la subvention accordée à notre exposition dicte la ligne de conduite du comité pour l'année en cours.

Séances. Le Bureau cherche à diminuer le plus possible les frais généraux de l'institution, aussi s'assemble-t-il seulement quand il y a nécessité absolue ; toutes les questions de minime importance sont réglées par correspondance ou entretiens. Le Bureau, en effet, ne s'est réuni que cinq fois. Pour la même raison d'économie, il a consulté les membres du comité, leur demandant s'ils jugeaient utile de convoquer une assemblée administrative au début de l'année ; le Bureau proposait de remplacer la séance annuelle par l'envoi du rapport administratif et d'un résumé des comptes à chacun des intéressés, ceci pour éviter des frais. Toutes les réponses ont été affirmatives.

Le rapport, expédié à chacun, n'a suscité aucune observation des membres.

Modification des statuts. Sur demande du Comité central de la Société Pédagogique Neuchâteloise, le Bureau a examiné les statuts régissant l'exposition et, après discussion, a proposé une transformation dans l'organisation même du comité. Depuis quelques années, ensuite de la diminution de ses recettes, notre institution supprimait, une année sur deux, la réunion du grand comité, car aucune question capitale touchant la vie de l'E. S. P. n'avait à figurer à l'ordre du jour. D'autre part, il faut reconnaître que les membres du comité apportaient

au Bureau peu, très peu de suggestions, d'idées nouvelles pour le développement de l'institution.

Afin de diminuer les frais généraux, le Bureau a soumis au Comité central de la S. P. N. la proposition de reviser l'art. 5 de nos statuts et de charger les six membres du dit Comité central de fonctionner comme représentants des six districts au sein du comité de l'E. S. P. De cette façon, la séance administrative annuelle pourra coïncider avec une séance du comité de la Pédagogique et les frais de déplacements seront moins lourds.

Profitant de cette revision, quelques changements de détail ont été apportés au règlement administratif et au règlement du service des prêts.

Toutes ces propositions, présentées à l'assemblée générale de la Société pédagogique, le 4 octobre 1941, à La Chaux-de-Fonds, ont été adoptées sans observations.

Nous sommes reconnaissants au Comité central de vouloir bien assumer cette charge supplémentaire et l'assurons que le Bureau fera tout son possible pour éviter de distraire de ses séances ou d'une de ses séances du printemps de trop longs moments.

Musées scolaires suisses. Le 27 septembre 1941 avait lieu à Berne l'assemblée annuelle des délégués des Musées scolaires suisses. Le principal objet à l'ordre du jour était le maintien de la subvention fédérale aux musées existants et des mesures à prendre dans ce but. Diverses actions ont été concertées et admises : démarches auprès du Département fédéral de l'Intérieur, auprès des membres de la Commission financière.

Comme décision subsidiaire, il a été admis que si les subventions fédérales venaient à être diminuées encore, les Musées présenteraient aux gouvernements cantonaux une demande les priant de distraire de la subvention fédérale à l'école primaire la somme que la Confédération verserait en moins aux Musées scolaires, et de permettre ainsi à ces institutions de continuer d'exister.

Divers. Reçu d'une bibliothèque en liquidation quelques volumes que nous avons placés avec plaisir sur nos rayons.

A signaler également que chaque année nous avons affaire à quelques récalcitrants pour lesquels réclamations, recharges, menaces même sont nécessaires. Eu égard aux services tout à fait gratuits que nous faisons de nos collections, il semble que par simple politesse de pareils ennuis devraient nous être évités et que, dans le corps enseignant, chacun devrait avoir appris depuis longtemps à obéir, même à des règlements !

Statistique. L'exposition est visitée et ses collections utilisées dans une mesure toujours plus large, preuve en soit la statistique suivante :

Volumes et objets prêtés . . .	4072	(3422 en 1940)
Envois par la poste.	75	(56 » »)
Nombre de visiteurs	805	(704 » »)

Nous sommes persuadés que nos bibliothèques et collections rendent d'excellents services à toute une partie de l'élite intellectuelle de notre canton. Notre reconnaissance est acquise aux représentants des autorités fédérales, cantonales et communales, comme aux délégués de la Société pédagogique qui, par leur aide financière nous permettent de maintenir, même réduite quelque peu, l'activité de notre institution.

Au nom du Bureau : *Le président :* M. MONTANDON.

JURA

CHRONIQUE JURASSIENNE

Le Grand Conseil bernois, dans sa session de septembre, s'est occupé de questions pédagogiques, notamment du problème des instituteurs sans place. Lors des élections, en mai dernier, le parti des indépendants, nouveau venu sur la scène cantonale, avait inscrit dans son programme la lutte contre la pléthore intellectuelle. Un polémiste de ce parti, victime de la fièvre électorale, avait même écrit que le canton de Berne comptait plus de 500 instituteurs et institutrices sans place, alors que ce chiffre peut être ramené à 250 environ.

La S.I.B., qui s'est toujours préoccupée de ce problème angoissant, voudrait y mettre un terme. M. Cueni, instituteur à Zwingen près de Laufon, président de l'assemblée des délégués de la S.I.B. et député, a déposé une motion au Grand Conseil. Il a montré les mesures prises par la S.I.B. elle-même : en 1928, création d'une assurance-épargne en faveur des institutrices mariées, ce qui les engage à quitter plus facilement l'enseignement ; en 1931, sur demande du corps enseignant, 100 000 fr. sont prélevés sur la subvention fédérale à l'école primaire en faveur de la Caisse d'assurance, mesure qui permit la mise à la retraite de membres âgés ; en 1934, postulat Graf demandant que les admissions aux écoles normales soient adaptées aux besoins. En outre, des stages, des vicariats, des cours divers, créés d'entente avec la Direction de l'Instruction publique, ont soulagé la détresse des instituteurs sans place.

M. Cueni préconisa diverses mesures pour remédier au mal.

Age minimum d'éligibilité : L'âge moyen d'éligibilité est actuellement de 22 ans, mais certains candidats doivent attendre jusqu'à l'âge de 30 ans avant de trouver une place définitive. Il y aurait lieu de fixer un âge minimum, correspondant par exemple à l'âge moyen actuel d'éligibilité, de façon à obliger les jeunes maîtres frais émoulus de l'école normale à céder le pas, pendant un ou deux ans, à leurs aînés.

Action en faveur de la Caisse d'assurance : Il y aurait lieu de renouveler l'action de 1931, c'est-à-dire d'utiliser une partie de la subvention fédérale à l'école primaire en faveur de la Caisse d'assurance. Celle-ci, de ce fait, pourrait se montrer plus généreuse lors des demandes de mise à la retraite. (L'instituteur bernois a droit à la retraite à l'âge de 70 ans ; en règle générale, la retraite est accordée, sur présentation d'un certificat médical, à l'âge de 65 ans !) Cette mesure permettrait surtout de fixer l'âge légal à 65 ans et obligerait certains « anciens », qui n'ont pas

encore compris la détresse des jeunes, à ne pas s'incruster dans certains postes au delà de 65 ans.

Création de nouvelles classes : Certes, certaines classes comptent fort peu d'élèves, par suite de la diminution du nombre des écoliers depuis deux décades. Cependant, il y a encore 5 classes qui comptent de 61 à 70 élèves et 28 classes de 51 à 60 élèves. Un enseignement rationnel est impossible dans de pareilles conditions.

Création de classes spéciales : Il faut avouer que le canton de Berne, traditionnaliste à l'extrême, n'a pour ainsi dire pas de classes spéciales. Il y aurait lieu d'imiter, dans ce domaine, ce qu'ont réalisé d'autres Etats.

Nominations d'instituteurs dans les classes à tous les degrés (Gesamtschulen) : Pour des raisons sociales, politiques et civiques, les classes uniques doivent être desservies par des instituteurs. Or, il y a actuellement 21 classes dans le Jura et 39 dans l'ancien canton qui sont desservies par des institutrices. Au fur et à mesure des vacances, M. Cueni demande qu'il soit fait place aux maîtres.

Introduction obligatoire de la 9e année scolaire : En principe, la scolarité, dans le canton de Berne, est de 9 années, et presque toutes les communes l'ont adoptée. Cependant, 53 communes, presque toutes du Jura catholique, se contentent de la scolarité de 8 ans. Par l'introduction de 9 ans d'école, non seulement on obtiendrait un gros progrès social et éducatif, mais du même coup on créerait une douzaine de nouveaux postes.

Cinquième année d'études aux écoles normales : Le principe a été admis, en 1938, par toutes les sections de la S.I.B. et une commission spéciale avait été désignée au sein du Grand Conseil dans ce but. Les milieux scolaires, tout en englobant cette mesure dans la liste des moyens à adopter pour la lutte contre la pléthore, insistent sur le fait que cette question doit être étudiée avant tout sous l'angle pédagogique.

La motion de M. Cueni a donné lieu à un bref échange de vues au Parlement cantonal. Celui-ci l'a acceptée à la quasi-unanimité, et il faut espérer que prochainement des mesures pourront être décrétées pour venir en aide aux instituteurs sans place, tout en améliorant un appareil scolaire qui a tendance à se cristalliser. V. M.

INFORMATIONS

G. R. E. P.

Cours de psychologie de M. Jean Piaget.

Durant le semestre d'hiver, chaque jeudi à 17 h. 15, à l'Ancienne Académie de Lausanne, Salle 3, M. Jean Piaget traitera du sujet : « Les étapes du développement mental de l'enfant ».

Le prix du cours est de 10 fr. Toutefois des démarches sont entreprises auprès du Département de l'instruction publique et des sociétés pédagogiques pour que ce prix soit abaissé. S'inscrire auprès du Secrétariat de l'Université après la première leçon qui aura lieu le 29 octobre. Pour le G. R. E. P. : *Le Comité.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE

L'EXPOSITION PERMANENTE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

L'Exposition permanente de l'instruction publique est la réalisation d'un projet, ancien déjà, du Bureau International d'Education. Parvenir à mener à chef une telle œuvre dans la période actuelle démontre la vitalité de cet organisme, un des rares liens restant aujourd'hui entre les peuples déchirés par la guerre. Qu'en une période qui semble être réservée aux seules forces de destruction un effort constructif soit couronné de succès est une consolation pour maintenant et, peut-être un gage pour l'avenir.

Le B. I. E. nous dit :

« L'Exposition de l'Instruction publique veut être surtout une exposition d'organisation scolaire et de pédagogie comparée. Elle met l'accent plutôt *sur ce qui se fait* que sur ce que *doit* être l'éducation. Ce n'est pas une exposition de didactique ou de méthodologie, mais une exposition documentaire de l'*état actuel* de l'éducation dans les pays exposants.»

Une visite à cette exposition ne sera donc pas une initiation à certaines doctrines pédagogiques, mais une manière de faire le point dans le domaine scolaire. Les ministères des pays exposants ont envoyé les documents qui leur paraissaient les plus caractéristiques et ont créé pour loger les matériaux de tous ordres un cadre harmonieux et dont la richesse contraste avec la serpillière de nos expositions habituelles. Voir, pour une fois, l'école dans un décor riche et beau n'est pas la moindre satisfaction que nous donnent les divers stands. L'exposition tout entière rend manifeste la volonté du B. I. E. et des gouvernements de rendre à l'école l'honneur qui lui est dû.

Présenter l'organisation scolaire entière d'un pays sur quelques mètres carrés de paroi n'est pas une chose aisée quand on veut montrer autre chose que des graphiques et des statistiques. Voyons de quelle manière on a constitué chaque exposition nationale :

Les lois, décrets et ordonnances de toutes sortes qui forment la base du système scolaire envisagé sont consignés dans une collection législative. Les publications officielles : annuaires, bulletins, rapports qu'éditent certains ministères sont aussi jointes à cette collection. Les programmes et horaires sont réunis en volumes et permettent de voir comment se fait le passage du texte législatif à son application pratique.

Les manuels scolaires employés occupent une partie du stand tandis que des maquettes et des photographies montrent des exemples de constructions scolaires.

Les travaux d'élèves rendent tangibles les résultats de l'école qui

les exposent et sont en quelque sorte la justification des efforts du pays exposant. Ces travaux d'élèves sont très variés et vont de la pièce de céramique exécutée par un élève d'une école des Beaux-Arts au dessin d'un tout petit. Notons que le mobilier et la décoration des stands sont aussi l'œuvre d'élèves. C'est ainsi que l'aménagement d'un des stands suisses a été exécuté par l'Ecole des Arts et Métiers de Genève.

Les documents exposés sont si nombreux et divers qu'il serait difficile d'en faire le recensement mais ils commandent certaines observations qui pourront être utiles aux pédagogues de tous pays mais du nôtre en particulier.

Si l'on considère, par exemple, les collections de manuels scolaires, on devra constater que les livres suisses sont en général supérieurs au point de vue de la présentation. Belle typographie, illustrations pour lesquelles on a tiré parti de toutes les ressources de l'art graphique moderne, variété dans la mise en pages, ingéniosité dans le découpage des matières d'enseignement sont des qualités qui s'affirment dans les vitrines contenant nos livres d'école.

Si par contre, on s'attache à regarder les travaux d'élèves, il nous faudra remarquer que toutes les belles qualités que nous avons relevées au profit de l'édition suisse se montrent moins. Il est vrai que notre exposition est encore très fragmentaire, mais comme elle confirme ce que nous observons dans nos classes, il était juste de mentionner ce fait.

Le souci de la décoration se trouve par contre dans les moindres travaux d'autres nations : Pologne et Roumanie, par exemple. On sent qu'un art décoratif vigoureux basé sur des éléments traditionnels a formé la sensibilité des élèves. L'emploi des couleurs, l'invention de thèmes décoratifs pour les travaux manuels et la broderie, la création de mille objets en rapport avec la branche enseignée, révèlent les ressources d'écoles dont nous aurions beaucoup à apprendre.

Le stand qui nous a paru offrir le plus d'intérêt est celui de la Pologne. Les documents offerts à notre étude sont semblables à ceux des autres pays : collections législatives, manuels scolaires, travaux d'élèves, etc. Mais ils se distinguent, nous semble-t-il, par l'ampleur des conceptions, l'effort vers la libération de l'élève et par une conscience très nette de la valeur de l'école comme institution nationale. Les traductions d'ouvrages de philosophie, pédagogie et psychologie des auteurs les plus récents prouvent le désir de s'intégrer les conceptions de la pensée contemporaine. Nos auteurs suisses romands y figurent en bonne place. Ce souci de développement intellectuel va de pair avec le sens de ce qui est dû à l'enfant pour son éducation complète. Le stand consacré à l'enseignement de la géographie fournit la preuve de ce que nous disons

et nous enseigne par ailleurs le parti qu'on peut tirer du folklore pour cette branche.

Cette exposition polonaise est une affirmation de la vitalité de la nation et l'on sent que ses ouvriers ont voulu que cela soit. Je ne crois pas qu'après avoir visité ce stand on puisse prononcer un : *Finis Poloniae !*

Les Egyptiens dans leur exposition (comme les Turcs dans les manuels scolaires) nous apportent la preuve d'une volonté d'européanisation qui n'empêche pas les Egyptiens de se servir pour leur enseignement de tous les trésors d'art de leur passé.

Ainsi, à travers leurs livres, les travaux de leurs écoliers, des pays viennent nous dévoiler un peu de leur psychologie, nous laissent entrevoir ce qui se passe dans leur sensibilité, dans leur esprit national. Et c'est une des choses intéressantes de la présente exposition que de permettre ainsi de jeter un regard sur des mentalités étrangères, souvent pourtant si proches de la nôtre.

Nous reparlerons de l'Exposition permanente de l'Instruction publique lorsque de nouveaux rapports viendront s'ajouter aux collections actuelles. Mais nous tenons avant de clore ces notes à engager les collègues qui ne l'ont pas encore fait, à la visiter. Ils y feront des découvertes, y trouveront des mines nouvelles à exploiter. Je pense en particulier à l'intérêt qu'auraient les maîtresses de travaux à l'aiguille à feuilleter les albums contenant les ouvrages des petites Roumaines, Hongroises et Polonaises.

ALB. R.

NOTE SUR LA GRAMMAIRE

1. Prise en elle-même dans sa définition caractéristique, la grammaire constitue un ensemble de notions abstraites que l'on ne peut pas matérialiser comme un triangle ou une sphère ni rendre tangibles comme une pomme ou un colchique. (On exhibe le fruit ou la fleur qui sert de sujet ou de complément, mais on ne saurait concrétiser les notions mêmes de sujet ou de complément direct). En conséquence, et sauf une attention spéciale de notre part, la grammaire proprement dite n'apparaîtra guère à notre esprit, elle vivra cachée entre les termes prononcés ou écrits et elle ne surgira pratiquement que dans l'orthographe d'accord. Celle-ci relie l'écriture aux diverses fonctions grammaticales et chacun sait bien que cette liaison et cette dépendance peuvent être enseignées de deux façons extrêmes, l'une orthographique déclarant, par exemple, que « leur » placé devant un verbe ne prend jamais un s, l'autre, grammaticale, affirmant que « leur » joue le rôle de complément indirect et équivaut au pluriel de lui.

Or, et cela est capital, *la reconnaissance explicite de la fonction représentative du pronom « leur » ne démontre point pour quelle raison*

ce même pronom doit être privé de la marque du pluriel. De là, une première conclusion : L'absence de s au bout du pronom « leur » revient à une règle purement orthographique qu'un enfant pourra appliquer dès l'instant où il distinguera un verbe, une règle dont l'utilisation se révèle donc indépendante de la maturation du concept grammatical lui-même.

* * *

2. Soient maintenant les trois phrases banales suivantes : *a*) Voici une plume avec laquelle tu écriras mieux. *b*) Elle avait acheté des pommes ; celles-ci étaient excellentes. *c*) Nous avons reçu une lettre de ton frère, celui-ci...

Dans la première, on baptise « laquelle » un pronom relatif ; or, à ce compte-là, dans la seconde, le démonstratif « celles-ci » remplit exactement la même fonction. Enfin, dans la troisième, le maître blâmerait l'élève qui baptiserait « celui-ci » un pronom personnel...

Ceci étant, il faut honnêtement arguer que nos écoliers ne comprennent pas véritablement la subdivision des pronoms, laquelle suppose déjà un degré avancé de finesse grammaticale. De ce chef, nos exigences pédagogiques doivent se limiter et se borner à savoir simplement que tout pronom représente un nom et qu'il faut acquérir la précieuse habitude mentale de passer automatiquement du pronom au nom représenté.

* * *

3. Des remarques analogues à celles du paragraphe précédent pourraient être énoncées à propos des temps composés ou de la voix passive et je résumerais toutes ces constatations en soulignant que la pleine connaissance des diverses notions grammaticales ne saurait s'épanouir normalement avant quatorze ou quinze ans, voire même avant l'enseignement secondaire supérieur. Au surplus, le comportement des adultes confirme encore cette affirmation et nul d'entre nous, parlant ou écrivant, ne songe jamais aux notions de futur antérieur ou de complément circonstantiel de temps, exception faite justement des chicanes que nous cherchons à nos élèves. Certes, les premières étiquettes grammaticales, celles de nom, verbe, etc., classent les faits de langage et tiennent une place cardinale ; en revanche, il est clair que des concepts comme le pronom réfléchi ou la voix passive annoncent une discipline spéciale, un domaine logique exigeant déjà une pensée capable de saisir avec sûreté des relations exclusivement abstraites.

Dans cette perspective, il semble douteux qu'un garçon de dix ans conçoive la différence intelligible existant entre l'infinitif et le participe passé ; pour lui, le participe reste l'adjectif du verbe, un adjectif dont l'orthographe d'usage sera mémorisée par la pratique du féminin (remplie, assise, etc.) et dont l'orthographe d'accord découlera d'une

règle admise d'autorité. Il apparaît ainsi que le but de notre actuel manuel n'est pas de revenir aux anciennes subtilités de l'analyse logique, mais d'astreindre nos garçons et nos filles à bien parler et à bien écrire.

* * *

4. Un grammairien de profession, lui, vise la grammaire pour elle-même, désireux qu'il est de la posséder intégralement. L'immense majorité des mortels, elle, n'a ni le goût, ni le temps, ni la nécessité de s'enthousiasmer pour le classement grammatical. A cet égard, la même aventure arrive avec la logique : chacun utilise plus ou moins heureusement les lois du raisonnement, mais très peu s'adonnent à l'étude méthodique de l'art lui-même, par lequel la raison avance vers le vrai. Partant de ce fait et rappelant la vieille distinction scholastique, entre la logique vécue et la logique connue, je dirai en conclusion finale de cet article que le but de notre enseignement grammatical doit être la grammaire vécue, mais non la grammaire connue.

GEORGES DURAND.

RÉFLEXIONS SUR LES LIVRES ET LA LECTURE

Les livres sont un bienfait du ciel ; car, dès que l'homme a appris à penser, il a senti le besoin de faire connaître sa pensée au monde entier... Je respecte les livres plutôt comme un don de la nature que comme une institution de l'homme, et ce moyen, sans doute, était compté dans les éternelles intentions de la Providence, entre les principaux instruments du bonheur des hommes. VINET.

La lecture a fait, en France, de ces progrès que l'on pourrait appeler des conquêtes. Je suis de ceux qui, pendant les dix dernières années, avaient besogné ferme et même souvent bataillé pour aviver le goût de la lecture que les distractions vulgaires menaçaient de supplanter. J'entends bien que la suppression de certains de ces plaisirs superficiels a mis beaucoup d'esprits en état de vacances. Je crois pourtant que là n'est pas la seule raison. La faim de lecture et même de bonne lecture qu'éprouvent en ce moment tant de mes compatriotes a sûrement des causes internes et positives. G. DUHAMEL (1942).

Il vient un âge où les hommes se retirent de la scène, grande ou petite, qu'ils ont occupée, et où ils deviennent spectateurs assis et comme indifférents des choses du monde ; les livres sont alors leur spectacle principal, la vie de ceux qui cessent de vivre en eux-mêmes, pour revivre une seconde fois dans les autres. Mme DE LAMARTINE.

La lecture est créatrice : le livre est une force qui éveille, stimule, fait vibrer et agir tout ce qui dort caché dans le moi du lecteur.

ELISABETH CLERC.
Directrice de la Bibliothèque enfantine de Lausanne.

A l'heure où les nouvelles soumettent nos nerfs à dure épreuve, la lecture des livres n'est-elle pas un refuge bienfaisant, une source de réconfort et de joies pleines ? FAVRE (1941).

Lisez : dans quelque circonstance que l'on se trouve, c'est le meilleur moyen de tenir. EDM. JALOUX (1942).

(*Communiqué par* ED. VITTOZ.)

INFORMATIONS

L'ÉCOLE PRIMAIRE POUR LES MIEUX-DOUÉS

Des dispositions sur l'éducation et l'instruction dans la *Hauptschule* (école primaire pour les mieux-doués) ont été promulguées par ordonnance du Ministère de l'Education du Reich du 9 mars 1942. D'après ces dispositions, la *Hauptschule* fait suite aux quatre premières années de l'école primaire. Tout en poursuivant dans ses quatre classes les mêmes buts que les quatre classes supérieures de l'école primaire, elle exige beaucoup plus de ses élèves. C'est une école de sélection obligatoire, destinée à donner l'éducation générale nécessaire à ceux qui exerceront des professions moyennes dont le travail demande une grande habileté manuelle et une compréhension approfondie de la nature et de l'importance de son propre métier, ainsi que de ses relations avec l'économie nationale et avec la vie nationale dans son ensemble. En vertu de sa sélection et de ses méthodes de travail, cette école prépare à toutes les institutions éducatives qui n'ont pas comme condition la fréquentation de l'école secondaire. Elle peut atteindre son but grâce à la sélection des élèves et à leur petit nombre, grâce aussi à des professeurs préparés et choisis spécialement. Un matériel scolaire plus riche et des classes ou laboratoires supplémentaires (par exemple pour les sciences naturelles, la biologie, les travaux manuels et le dessin) facilitent l'enseignement. Quant au programme, il comporte un enseignement des langues étrangères (essentiellement pratique), de la sténographie, du dessin géométrique pour les garçons ; il insiste sur les branches mathématiques-sciences naturelles, techniques-manuelles et ménagères. La *Hauptschule* ajoute à l'obligation scolaire une obligation éducative. Cette obligation est rendue possible grâce à la gratuité de l'école, à la création d'un réseau scolaire très dense et — lorsque le besoin s'en fait sentir — à la construction d'internats dotés d'un nombre suffisant de bourses. La *Hauptschule* tient compte des particularités régionales. A la campagne, elle a une mission spéciale à remplir. Elle doit contribuer à enrichir et à faire apprécier davantage la vie paysanne et à préparer une élite d'hommes et de femmes capables de diriger les différentes activités rurales.

B. I. E.

RÉCITATION — LES PETITS SOLDATS

Les petits soldats du devoir
Sont les enfants de nos écoles ;
Dès le matin il fait bon voir
Leurs airs frondeurs, leurs cabrioles.

Ils sont bien un peu babillards,
Tourbillonnants pendant la classe,
Et parfois même un brin vantards,
Fanfarons et remplis d'audace.

Leurs yeux rieurs et pleins d'humour
Rendent leur malice innocente ;
Les niches qu'ils font au grand jour
Sont sans mauvaise foi flagrante.

Ils ornent parfois d'un pâté
Le carré d'une page blanche ;
Mais ce n'est pas méchanceté...
On l'efface en tachant la manche...

Les petits soldats pleins d'amour
Font leurs leçons le cœur fidèle ;
Ainsi travaillant chaque jour
Au saint devoir qui les appelle.

MARCELLE PELLAUX-COUSIN.

TEXTES LITTÉRAIRES — BIVOUAC

— Calendret ! du bois pour le feu.
— Oui, chef.

Le gamin s'éloigna, la taille nette sous sa ceinture de cuir. Les jarrets bronzés étaient touchés par l'ombre et le soleil alternants et, dans la chemise kaki aux manches retroussées, on voyait vivre un torse déjà musclé. Le feu, encadré de pierres plates, craquait sous une volute bleutée et deux éclaireurs le veillaient, car le feu est chose sacrée. L'un des garçons mettait légèrement des ramilles sur la flamme ; l'autre, accroupi, éventait le foyer avec son feutre.

Le « Kangourou sauteur », instructeur Darel, vingt ans, avait tourné sa figure calme vers la corvée d'eau qui revenait du lac, à pas soigneux, portant les bidons frangés de gouttes. Au passage, Darel arrêta le chef de patrouille : à peine un adolescent, au petit regard franc dans les taches de rousseur, les cheveux plus clairs que la peau hâlée. Les mains trop grandes pendaient, égratignées, et il répondait, l'œil levé. Le camp

s'organisait. Deux sections — près de cinquante garçons — s'étaient jointes sous les ordres de leurs deux chefs, Darel et Pellerin, « Kangourou sauteur » et « Vieux Castor ».

Les messagers inutiles. J. CHENEVIÈRE.

LES LIVRES

Petit atlas des Mammifères, des Amphibiens et Reptiles et des Poissons. Librairie Payot, Lausanne.

Quatre nouveaux petits atlas illustrés d'histoire naturelle de la série N. Boubée, à Paris, viennent de paraître. Le fascicule I nous introduit dans le monde des Mammifères, souvent décrit par des travaux de grande envergure mais qui n'a jamais été encore présenté dans un ouvrage d'ensemble de divulgation et de tenue scientifique. On y trouvera des indications sur l'origine de ce grand groupe, puis, dans l'ordre de la classification, une partie documentaire donnant un aperçu de toutes les formes existant actuellement dans le monde, enfin une série de planches en couleurs, exécutées d'après nature avec une grande précision, où chaque famille au moins est représentée par une espèce caractéristique. — Le second atlas traite des Amphibiens et des deux premiers ordres de Reptiles, crocodiles et tortues (le fascicule II concerne les lézards et les serpents). Il prend donc sa place logique à la suite des oiseaux parus dans la même collection. Les belles planches en couleurs, montrant les espèces indigènes et exotiques, ont été faites au Jardin des Plantes ; le dessinateur a pu ainsi saisir sur le vif les attitudes caractéristiques de chacune d'elles. — Le troisième et le quatrième atlas concernent les Poissons. Ce sont les deux premiers fascicules d'une série de quatre ; ils décrivent les poissons marins.

Des aquarelles de Ch. Yver terminent ces livrets et leur ajoutent un cachet artistique.

Nos dents et celles de nos enfants, par le Dr César Zbinden. L. Wenger, éditeur, Lausanne.

La troisième édition (revue et augmentée) de cet ouvrage de diffusion d'hygiène et de connaissance des maladies dentaires, vient de sortir de presse. Les parents seront heureux de pouvoir conserver plus sûrement leur dentition et celle de leurs enfants, en apprenant à connaître plus à fond les causes qui affaiblissent la dentition dans le jeune âge, et les moyens d'y parer, ainsi que les diverses façons de limiter les caries à l'âge adulte par l'hygiène et par les délicates modalités de l'obturation conservatrice.

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE

Publications pédagogiques

Allendy, Dr R. L'enfance méconnue	Fr.	4.20
Berger, R. : Le croquis rapide	»	2.50
— Le croquis rapide, 2e partie	»	1.50
— Manuel d'écriture courante et ornementale	»	5.—
— Le dessin libre	»	6.—
— La didactique du dessin	»	6.—
Cahiers d'enseignement pratique, derniers numéros parus :		
Loosli, M. : Animaux Invertébrés	»	1.25
Mayor, M. Charles Secrétan	»	1.—
Chevallaz, G.: L'éducation du patriotisme, quelques réflexions	»	2.—
— Histoire de la pédagogie	»	5.—
Challaye, F. L'enfant et la morale	»	2.90
Dévaud, E. : Quarante exercices de *Lecture silencieuse.*	»	1.50
— Les leçons de pédagogie d'un Manuel de lecture américain	»	3.50
Dudan, C. : Le français et la formation de la jeunesse	»	1.—
Evesque, E. : L'éducation générale et sportive	»	4.65
Guex, G. : Quelques entraves psychologiques au développement de la personnalité	»	2.50
Kocher, H. : Maman, tu m'aimes ?	»	3.—
L'instruction publique en Suisse, Annuaire 1941	»	5.—
Malche, A. : Vie de Pestalozzi. Avec 9 illustrations hors texte. Broché, Fr. 3.50 ; relié,	»	5.50
Marchal, L. et **Thillet, H. :** L'enseignement du travail manuel	»	1.25
Medici, A. : L'âge de 3 ans et l'étude du caractère	»	3.50
— L'Education nouvelle. Ses fondateurs, son évolution	»	8.30
Meylan, L. : Les Humanités et la personne	»	6.—
— L'école et la personne	»	2.—
— Le Patriotisme suisse	»	1.—
Morice, H. : L'art de commander aux enfants	»	1.30
Piaget, J. Naissance de l'intelligence chez l'enfant	»	8.—
— Développement des quantités chez l'enfant	»	6.75
— Genèse du nombre chez l'enfant	»	6.75
— Construction du réel chez l'enfant	»	8.—
Richard, Dr G. : La psychanalyse et les problèmes psychiques et moraux	»	1.50
— L'éducation sexuelle de nos enfants	»	2.—
Roger, Noëlle : L'enfant, cet inconnu	»	3.50
Vinet, A. : Famille, Education, Instruction	»	10.—
Wintsch, Dr J. : Les enfants délinquants	»	2.50
— Les dessins d'enfants et leur signification	»	1.50
— Les premières manifestations motrices et mentales chez l'enfant. Etude physiologique, clinique et pédagogique	»	4.—

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

Bibliothèque nationale suisse,
BERNE

J. A. — Lausanne

INSTITUTEURS !

recommandez à vos élèves, pour qui l'allemand est une pierre d'achoppement, de suivre nos cours de perfectionnement ou cours de vacances.
Notre école organise également des

COURS SPÉCIAUX POUR ÉDUCATEURS

25 % de réduction sur les tarifs ordinaires.

Renseignez-vous sans engagement.

ÉCOLE RUEGG

2, Place Bel-Air, 2
LAUSANNE
Téléphone 32300

COURS DU JOUR - COURS DU SOIR

Cartes d'actualité

Europe occidentale et Angleterre : Echelle 1 : 2.000.000 ; dimensions 66 × 94 cm. avec une **Carte synoptique d'Europe** à l'échelle 1 : 11.000.000. Au verso : carte détaillée à l'échelle 1 : 1.000.000. Fr. **2.50**

Europe centrale :
Echelle 1 : 5.000.000 ; dimensions 50 × 69 cm. Fr. **1.50**

Europe, carte générale avec 16000 noms.
Echelle 1 : 5.000.000 ; dimensions 94 × 109 cm. Fr. **3.75**

Afrique, carte générale politique-économique
Echelle 1 : 12.000.000 ; dimensions 73 × 88 cm. Fr. **3.50**

Asie, carte politique-économique
Echelle 1 : 12.000.000 ; dimensions 78 × 98 cm. Fr. **3.75**

Carte du monde :
Echelle 1 : 32.000.000 ; dimensions 75 × 125 cm. Fr. **4.50**

Carte des pays balkaniques : Hongrie, Yougoslavie, Roumanie, Bulgarie, Grèce.
Echelle 1 : 2.000.000 ; dimensions 67 × 93 cm. Fr. **2.80**

Pays du Nord : Danemark, Norvège, Suède, Finlande.
Echelle 1 : 2.000.000, dimensions 77 × 99 cm. Fr. **2.50**

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

Editeurs responsables : C. Grec et A. Rudhardt.

LAUSANNE, 24 octobre 1942 LXXVIIIe ANNÉE — No 38

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables :

ÉDUCATEUR
ALB. RUDHARDT
GENÈVE, Pénates, 3

BULLETIN
CH. GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

Administration et Editeurs responsables :
IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 3 36 33 — Chèques postaux II. 6600

Responsable pour la partie des Annonces :
PUBLICITAS S. A., SUCCURSALE DE LAUSANNE

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.— ; ÉTRANGER : FR. 11.—

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

" AU BLÉ QUI LÈVE "

Bibliothèque circulante pour les jeunes de 6 à 18 ans

La Vuachère, LAUSANNE

Prêts de livres sur place
Envois postaux
Renseignements gratuits

Le beau vêtement se fait chez

MUHLSTEIN

16, rue de la Confédération, Genève

Cet hiver encore vous pourrez organiser à peu de frais une

séance de projections lumineuses en couleurs naturelles

Renseignements et références par :
J.-L. FELBER, chemin du Levant 69, Lausanne

Prêts

de Fr. 300.- à Fr. 1500.-, remboursables en 12 à 18 mensualités, **très discrets,** sont accordés de suite aux membres du corps enseignant et à **toute** personne solvable.

Timbre-réponse. **BANQUE GOLAY & Cie, Paix 4, LAUSANNE**

ALLEMAND ANGLAIS ou ITALIEN

garanti en 2 mois parlé et écrit. (Nouveaux cours tous les 15 jours.) Diplômes : langues, secrétaire, sténo-dactylo, interprète et comptable en 3, 4 et 6 mois. Prép. emplois fédéraux en 3 mois. Classes de 5 élèves. LUCERNE 57 — NEUCHATEL 57 ZURICH, Limmatquai 30.

ECOLES TAMÉ